

Réponse de Madame le Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur et de Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action Humanitaire à la question parlementaire no 2461 posée par l'honorable Député Monsieur Marc Zanussi

L'honorable Député se réfère à la Conférence des pays donateurs qui s'est tenue à Madrid les 23-24 octobre 2003. L'Honorable Député souhaite savoir en particulier quels moyens financiers le Gouvernement luxembourgeois a mis à disposition en faveur de l'Irak, quelle sera la partie de cette aide qui sera directement consacrée à l'aide humanitaire et, enfin, quels projets précis seront soutenus dans ce cadre.

J'ai l'honneur de vous informer que le Luxembourg a annoncé, lors de la Conférence de Madrid, une contribution de 2 millions d'euros pour les deux années à venir, à consacrer exclusivement à l'aide humanitaire. Cette contribution devrait être déboursée essentiellement à travers les agences des Nations Unies dont la poursuite des activités est bien entendu fonction de la situation sécuritaire et du retour personnel international de ces agences. Il est sous-entendu qu'une demande claire pour une telle aide devrait exister préalablement ainsi que la constatation que l'Irak ne serait pas encore en mesure de subvenir à ses propres besoins.

Je tiens à rappeler que le Luxembourg avait annoncé dès la fin des hostilités sur le terrain le montant de 3,5 millions d'euros pour l'aide humanitaire. De ce montant, 1,75 millions d'euros ont été déboursés très rapidement. Le Ministère a ainsi contribué à hauteur de 1 million d'euros à l'appel du CICR et de 400.000 euros à celui de l'UNICEF, il a contribué à hauteur de 100.000 euros au programme de déminage mis en œuvre par Handicap International sous les auspices de l'UNMAS, l'agence spécialisée des Nations Unies, et il a contribué à deux programmes d'urgence mis en œuvre par la Fondation Caritas Luxembourg (250.000 euros). Récemment, le Ministère a engagé le montant restant, soit la somme de 1,75 millions d'euros pour financer un programme dans le domaine des soins de santé primaire mis en œuvre par Médecins sans Frontières (500.000 euros), une opération spéciale du Programme Alimentaire Mondial dans le secteur de la coordination et du transport aérien humanitaire (625.000 euros) et un programme en faveur des réfugiés irakiens exécuté par l'UNHCR (625.000 euros).

Par ce geste, le Luxembourg a déjà assuré et continue d'assurer un soutien très important à la population irakienne, soutien qui dépasse largement celui d'autres Etats membres de l'Union européenne. La contribution luxembourgeoise est constituée à 100% de dons et ne comporte aucun élément de crédit.